

Souveraineté La Solution inc.

Moment opportuns

La chef du gouvernement au pouvoir à Québec, avec son manque de courage que nous lui connaissons, avec ses “collé hier, collé aujourd’hui, collé demain” avec le manque de volonté qui les regroupe, a manqué un véritable moment opportun pour faire un vote sur la souveraineté dans notre Assemblée Nationale. Le fédéral avec sa loi sordide de l’assurance emploi, fait monter aux barricades toutes les gens qui sont visées, les saisonniers, après ce sera nous. Le peuple du Québec est tenu dans la grande noirceur. L’économie est la base de tous pays capitalistes, le Québec vit dans un ensemble de régions capitalistes contrôlées par un pays qui est à l’extérieur du Canada.

La fusion du MSA, RIN et RN a donné naissance au Parti Québécois pour mettre en place les bienfaits qu’un peuple est en droit de recevoir sous la bannière de ce parti. S’ils auraient profiter de la réforme de l’assurance-chômage qui est sous contrôle fédéral pour décrier la réforme de l’aide-social que le fédéral avec sa réforme hostile aux personnes saisonnières qui les prive d’assurance emploi, eux qui ont contribué ainsi que leurs employeurs dans la caisse de l’assurance chômage qui est au fédéral, que l’on sait qu’il y a quelques années que ce même fédéral a soutiré plus de \$70 milliards.

Les élus sous la bannière péquiste ont agi avec leur régime d’aide sociale sans pointer du doigt le fédéral avec sa réforme de l’assurance emploi comme étant la cause de tout ce chambardement. Tout ceci nous laisse un goût très amère, c’est comme s’il nous avait lié les mains et les pieds pour démontrer au gouvernement fédéral (étranger qui nous contrôle) d’être moins sévères avec eux (les élus du PQ), puisqu’ils ont donné le peuple du Québec sur un plateau d’argent.

Voici un moment opportun qui doit être ajouté au site de Souveraineté La Solution inc.
http://www.souverainetelasolution.com/moments/9-uncategorised/90-sugg_moment.html

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse ou renie sa signature du 9 novembre 1945 à la Charte des Nations Unies, respectant ces trois critères de base:

- 1- Tout peuple éprouvé a droit à l’autodétermination à 50 + 1.
- 2- Tout peuple sécessionnaire n’est pas responsable de la dette de sa mère patrie.
- 3- Pour tout peuple sécessionnaire, tout ce qu’il y a sur son territoire lui appartient et ceci sans compensation.

Équipe de Rédaction du journal

Éditeur: Compagnie Souveraineté La Solution inc.

Rédacteur en chef: André Desnoyers

Montage graphique: Jean Luc Messier

Programmeur: Jean Lussier

Un vote dans notre Assemblée Nationale sur l’indépendance du Québec est de mise et au plus tôt.

